

Réunion du Conseil municipal de BAHUS-SOUBIRAN

Compte rendu de séance du 17 Octobre 2022 à 20 H30

Avant de débiter l'ordre du jour, Mr le Maire fait un compte rendu sur les principaux points traités lors du dernier conseil communautaire, à savoir :

- Augmentation du taux de la TASCOM,
- Modification du projet photovoltaïque sur la zone de Bassia,
- Achat du bâtiment place Général Lieux pour y installer la future école de musique communautaire.

Mr Lalanne Joël fait état d'un souci de non prise en charge de demande de prestations faites auprès du CIAS. Des explications seront demandées lors de la prochaine réunion du CIAS.

Ordre du jour :

Points sur les différents projets :

Les travaux de maçonnerie (à savoir la création de l'ouverture d'une nouvelle porte d'accès à l'école de musique) sont terminés. Cependant, les menuiseries ne seront posées qu'aux alentours du 15 novembre, les délais de fabrication ayant été bien plus long que prévus. Afin d'essayer de maîtriser au mieux le système de chauffage de ce bâtiment, une nouvelle régulation sera installée ainsi qu'un programmeur afin de couper le chauffage lors des périodes où l'école de musique est inoccupée, et ainsi éviter les oublis d'extinction de radiateurs, qui pourraient coûter très cher en énergie !

Suppression de l'auvent du bâtiment Proères :

Après de multiples relances (plus de 5 mois d'attente), les 2 entreprises contactées ont donné réponse :

- la première a abandonné devant la complexité du projet,
- la seconde a rendu un chiffrage. Pour un coût global de 49 000 euros TTC, elle se propose de supprimer l'auvent et sa structure, d'évacuer la couverture amiantée et de réaliser la poutre de renfort préconisée par le bureau d'étude pour conserver la résistance au vent du bâtiment. Seul le point maçonnerie n'est pas inclus dans le devis. Différents maçons ont été contactés et, une fois le chiffrage global du projet bouclé, le conseil municipal décidera ou non de la réalisation de ce projet.

Projet habitat inclusif :

La hausse du coût de la construction et la multitude d'intervenants (architectes, bureaux d'étude et de contrôle, commission sécurité, ...) font que ce projet est aujourd'hui quasi inenvisageable par le biais d'un appel d'offre conventionnel.

Un constructeur de maisons individuelles « clé en main », qui de par la mutualisation de certains coûts propose un prix au m² bâti moins onéreux (mais très cher quand même !). Aujourd'hui, il n'est pas possible pour lui d'intervenir pour de la commande publique mais néanmoins, nous étudions toutes les possibilités pour pouvoir réaliser ce projet. Pour ce projet là aussi, le conseil municipal attend d'avoir le chiffrage le plus précis possible et le positionnement des différents financeurs pour avoir si le coût financier d'une telle opération, même si elle nous tient tous à cœur, est envisageable pour notre commune.

Travaux sur les chemins ruraux :

Le chemin de l'ancienne voie ferrée a fait l'objet de travaux de pelle de curage de fossés . Un apport de cailloux sur les endroits les plus abimés aura lieu très prochainement.

Comme nous l'avons entamé l'an dernier, un programme de curage de fossés et apport de cailloux sur les nids de poule sur des chemins ruraux sera effectué au mois de novembre.

Classe natation de l'école primaire :

Le BBCES (école primaire d'Eugénie) a fait parvenir une demande de subvention pour participer au financement d'une classe natation dont le but est de permettre aux enfants de mieux évoluer dans l'eau. 13 enfants de Bahus-Soubiran sont concernés par ce projet. La directrice de l'école, dans la construction de son budget, nous demanderait le même niveau de participation que lors de la précédente classe natation où la commune avait versé 127 euros par enfants.

Mr le Maire nous fait part de son désaccord avec la directrice concernant la construction de ce budget, lui reprochant un manque d'anticipation et de concertation : aussi, le projet étant lancé, les parents avertis sur leur niveau de participation, il a l'impression d'être pris en otage car sans une aide conséquente des communes dans le financement, les enfants ne pourraient pas partir. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal vote le montant d'une participation de 127 euros par enfant de la commune.

En effet, tout le conseil reconnaît l'intérêt d'une telle formation et ne voudrait pas que les enfants en soient privés ! Cependant, il est demandé à Mr le Maire de faire part de notre désaccord sur le manque d'anticipation et de concertation dans la construction de ce projet.

Passage en M57 :

Une délibération est prise pour adopter le passage du plan comptable en M57 pour le prochain budget de la commune. Cela permettra de la fongibilité au sein des chapitres et il conviendra d'amortir les nouvelles immobilisations.

Répartition aide exceptionnelle Ukraine :

Lors du vote du budget, une subvention exceptionnelle de 1000 euros avait été décidée. Le conseil municipal décide de la partager en 2 parties égales au bénéfice de l'association SPASIBA, bien connue des bahusates, et l'association AIMA, de Salies de Béarn, qui vient en aide au plus près de la population ukrainienne.

Questions diverses :

- Cimetière : Le terrain situé dans la continuité du cimetière a changé de propriétaire. La commune a demandé au nouveau propriétaire d'inclure un droit de préférence dans l'acte de vente de manière à ce que, lors de la prochaine vente, la commune soit prioritaire pour un achat éventuel.

- Stagiairisation agent d'entretien : cette stagiairisation été prévue pour début novembre. Elle ne sera pas mise en œuvre car l'agent ne le souhaite pas et nous renouvelons donc son CDD jusqu'en juin 2023.

- Travaux au foyer : des bénévoles se sont proposés pour effectuer des travaux d'aménagement de placards et de peinture dans les 2 salles du foyer. Le conseil municipal donne son accord, financera toutes les fournitures, et l'employé municipal leur viendra en aide dans ces réalisations.

- Prévisions coûts d'énergie : une prévision de l'évolution des coûts de l'énergie pour notre commune nous a été communiquée. Ainsi, pour 2023, et en fonctions des puissances souscrites, voici les hausses prévues (sans tenir comptes des fortes hausses de 2022 !) :

+ 9.45 % pour l'éclairage public

+ 93.03 % pour l'atelier municipal

+ 77.28 % pour le foyer municipal et la mairie

Au vu des hausses annoncées, il est **INDISPENSABLE** que la plus grande attention soit faite sur l'utilisation du chauffage dans la salle Sylvain Lacère, sous peine de voir exploser la facture énergétique.

Fin de la séance 23h